

CHARTRE GRAPHIQUE CNOSF
LOGOTYPES INSTITUTIONNELS & MARKETING

MARS 2015



INTRODUCTION

Cette charte graphique présente l'ensemble des logotypes institutionnels et marketing, ainsi que les composites partenaires du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Le respect rigoureux des règles d'utilisation qui vous sont présentées dans cette charte, vous permet d'utiliser l'image du CNOSF de manière simple et cohérente.

Les logotypes présents dans ce document sont la propriété exclusive du CNOSF. C'est un capital que nous devons préserver ensemble afin de valoriser nos actions communes dans la pérennité.

Pour toutes précisions supplémentaires sur nos logotypes ou composites partenaires, vous pouvez nous contacter :

CNOSF - Maison du Sport Français
Service Communication
1, Avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris
Tél : 01 40 78 28 75
mail : communication@cnosf.org

PRÉAMBULE



+



+



=



LES ANNEAUX
Symbole du CIO

LE COQ
Symbole de la France

LA TYPOGRAPHIE «franceolympique»
Symbole de rigueur et de sportivité

01. D. LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS PRÉSENTATION

Les logotypes des Comités : CTOS, CROS, CDOS ont la même structure et la même composition que le logotype institutionnel corporate.

Ils sont composés de cinq éléments :

- ① le coq
- ② les anneaux olympiques
- ③ la dénomination
«COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS»
- ④ l'appellation : CTOS ou CROS ou CDOS
- ⑤ le nom du territoire ou de la région ou du département

L'ensemble des textes a été composé avec un alphabet destiné spécifiquement et exclusivement pour les comités («franceolympique» bold).

franceolympique bold :

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q
R S T U V W X Y Z**

Ces logotypes existent en version une ligne pour les noms courts et deux lignes pour les noms longs.



Version une ligne

Version deux lignes

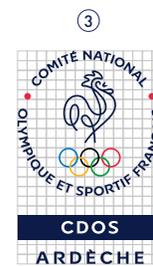


- ① CTOS_SAINTE_MARTIN_LOGO_QUADRI
- ② CROS_ALSACE_LOGO_QUADRI
- ③ CDOS_ARDECHE_LOGO_QUADRI
- ④ CTOS_NOUVELLE_CALEDONIE_LOGO_QUADRI
- ⑤ CROS_ILE_DE_FRANCE_LOGO_QUADRI
- ⑥ CDOS_HAUTES_PYRENEES_LOGO_QUADRI

01. D.
LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS
CONSTRUCTION

Les couleurs des logotypes, leurs structures et leurs proportions sont des éléments indissociables et ne peuvent en aucun cas être modifiés et /ou adaptés.

Les logotypes s'inscrivent dans une grille de 15 carrés de large et 24 carrés de haut, ce qui permet d'en contrôler leurs constructions et leurs proportions, et de vérifier qu'ils n'ont pas été déformés et/ou adaptés.



Version une ligne



Version deux lignes

- ① CTOS_SAINTE_MARTIN_LOGO_QUADRI
- ② CROS_ALSACE_LOGO_QUADRI
- ③ CDOS_ARDECHE_LOGO_QUADRI
- ④ CTOS_NOUVELLE_CALEDONIE_LOGO_QUADRI
- ⑤ CROS_ILE_DE_FRANCE_LOGO_QUADRI
- ⑥ CDOS_HAUTES_PYRENEES_LOGO_QUADRI

01. D.
LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS
ZONE D'ISOLATION
& RÉDUCTION

Afin de conserver l'intégrité des logotypes des comités : CTOS, CROS, CDOS, il est impératif de respecter systématiquement une **zone, dite d'isolation**, qui interdit à tout élément extérieur de venir en perturber la lisibilité. Cette zone d'isolation est définie à partir du diamètre d'un anneau olympique.

Ni photo, ni texte, ni aucun autre élément ne doivent franchir la zone d'isolation des logotypes.

Pour préserver la lisibilité du logotype et une perception qualitative de celui-ci, nous recommandons de ne pas le reproduire en dessous d'une **taille minimale d'expression de 19 mm** (soit 8 mm de large pour les anneaux).



Zone d'isolation



Application de la zone d'isolation

Taille minimale du logotype



Taille minimale des anneaux

01. D. LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS VERSIONS PRINT

Les codes couleurs des logotypes des comités : CTOS, CROS, CDOS, font partie des fondamentaux de l'univers graphique. Les couleurs ne peuvent en aucun cas être modifiées, adaptées ou dénaturées.

C'est la version **quadrichromie**, qu'il faut privilégier et décliner le plus largement possible. Elle doit être obligatoirement utilisée sur tous les supports print.

Pour des raisons techniques, il est prévu une version en **tons directs** du logotype. Pour la réalisation, il est impératif de se reporter aux couleurs Pantone de référence.

La version **RVB** est exclusivement réservée à un affichage sur écran, notamment pour le web et les interfaces digitales.

La version **monochrome** est à utiliser uniquement lorsque les contraintes d'impression ne permettent pas d'utiliser la version quadrichromie. Cette version sert également pour une reproduction en gravure, gaufrage ou sablage.

Remarque :
Ces codes couleurs sont identiques pour l'ensemble des comités.



① Version quadrichromie

- C100 M80 J0 N66
- C100 M37 J0 N0
- C0 M0 J0 N100
- C0 M94 J65 N0
- C0 M34 J91 N0
- C100 M0 J100 N0



② Version tons directs

- P 289 C
- P 3005 C
- P 426 C
- P 192 C
- P 137 C
- P 355 C



③ Version RVB

- R10 V30 B71
- R0 V129 B200
- R0 V0 B0
- R238 V51 B78
- R252 V177 B49
- R0 V166 B81



④ Version monochrome



⑤ Version monochrome en réserve

- ① CDOS_ARDECHE_LOGO_QUADRI
- ② CDOS_ARDECHE_LOGO_PANTONE
- ③ CDOS_ARDECHE_LOGO_RVB
- ④ CDOS_ARDECHE_LOGO_MONOCH
- ⑤ CDOS_ARDECHE_LOGO_MONOCH_RESERVE

01. D. LOGOTYPES DES COMITÉS : CTOS / CROS / CDOS INTERDITS

Quelle que soit son utilisation, les constantes graphiques et les proportions des logotypes des comités du CNOSF sont invariables. Ses couleurs, sa structure et ses proportions sont des éléments indissociables qui ne peuvent en aucun cas être modifiés et / ou adaptés.

Quelques exemples non exhaustifs d'utilisations interdites du logotype CTOS, CROS, CDOS :

- ① Ne pas modifier les couleurs du logotype
- ② Ne pas supprimer d'éléments du logotype
- ③ Ne pas modifier les proportions entre la typographie et le symbole
- ④ Ne pas changer, ni modifier la typographie du logotype
- ⑤ Ne pas déformer le logotype
- ⑥ Ne pas mettre de fond photographique derrière le logotype en quadrichromie
- ⑦ Ne pas associer de nouveaux symboles au logotype
- ⑧ Ne pas incliner le logotype
- ⑨ Ne pas inverser les éléments du logotype



①



②



③



④



⑤



⑥



⑦



⑧



⑨

01. A. LOGOTYPE INSTITUTIONNEL CORPORATE EXEMPLES D'APPLICATION

Les seules couleurs autorisées en monochrome du logotype institutionnel corporate sont celles des anneaux olympiques.

Quand le logotype est utilisé sur fond de couleurs, le logotype est en réserve blanche.

Il est nécessaire que ce fond respecte les zones d'isolation à minima.

